

Aubonne, le 7 juin 2007

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis Municipal 3/07 : Participation à la conduite de liaison des réseaux Valgaz/Cosvegaz ainsi que participation à la Société Germanier Eco Recyclage SA.

Au Conseil Communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Préavis Municipal 3/07 est composée de Messieurs Charles Gabella, Philippe Rossier, Michel Favre, Jean-Marie Page, Giovanni De Pasquale, Edgar Felix et du rapporteur soussigné. Les suppléants ont fonctionné à toutes les séances. La commission s'est réunie à quatre reprises. Elle a écouté les commentaires et explications de Monsieur Rossier Municipal, de Monsieur Franco Boursier Communal et de Monsieur Germanier. Nous remercions toutes ces personnes de leur disponibilité et de leurs précieux renseignements.

### **1) Introduction**

La situation actuelle de l'approvisionnement en gaz des services industriels de la commune d'Aubonne est simple : nous sommes connectés au réseau lausannois et nous y sommes liés par contrat. Le réseau Valgaz, créé dans les années 90, part d'Aubonne, alimente Lavigny, Bière, Berolle, Saubraz, Gimel et Montherod.

Le préavis qui nous est soumis ce soir n'est pas seulement un projet « gazier » ; il est plutôt le résultat d'une recherche de diverses synergies entre communes, partenaires énergétiques et clients demandeurs. Le préavis a donc un aspect technique disons modeste, il est surtout le résultat d'étude de marché à long terme,

de prises de contacts avec plusieurs partenaires ; ce préavis est aussi motivé par la demande d'un gros client ; il comporte également un aspect financier particulier et inhabituel. Enfin, le projet soumis ce soir est aussi le résultat de quelques opportunités apparues récemment.

## **2) L'objet du préavis :**

**La première opportunité** est l'apparition d'une entreprise capable de transformer du composant végétal en gaz exploitable par les réseaux existant. La commune d'Aubonne s'intéresse de près à la société Germanier Eco Recyclage (ci-après GER), car cette entreprise s'occupe entre autre des déchets régionaux et elle est capable de produire une quantité importante de biogaz. La commune d'Aubonne est potentiellement demandeuse envers cette entreprise, puisqu'à relativement court terme, elle aura de la peine à écouler ses déchets végétaux. Tout cela aura une conséquence pratique et psychologique sur nos concitoyens : possibilité d'évacuer des déchets triés, motivation des Aubonnois, prise de conscience des problèmes des déchets.

L'entreprise Germanier est depuis peu reliée à Cosvegaz, qui a financé une conduite à partir du sud du village de Yens. Ajoutons que GER a déjà obtenu le permis de construire de son usine.

Voici quelques mots sur l'entreprise Germanier , qui est connue de tous depuis de longues années : Spécialisée au départ dans l'entretien paysagiste, elle a étendu ses activités dans le compostage. Ce qui l'amène un peu par la logique des choses vers la fabrication de gaz naturel et la création de la société Germanier Eco Recyclage . Les revenus de celle-ci proviendront (60 %) de taxes de traitement payées par les communes et autres clients (par ex. agro-alimentaires), et de la vente du gaz (40%). Il nous apparaît que GER nous apporte sur le plan régional une possibilité concrète de diminuer les déchets incinérables et de pouvoir en recycler une certaine partie. Deux chiffres nous permettent de mieux saisir l'enjeu : nous payons actuellement 350.- la tonne chez SADEC. Tandis que GER prendraient nos déchets triés compostables pour 120.- la tonne environ. GER sera à même de produire un peu moins de un million de M3 de gaz.

L'investissement propre de GER est l'entreprise actuelle, sa clientèle, son emplacement, ses bâtiments, son infrastructure rodée.

Enfin , vous avez compris en lisant le préavis que Cosvegaz s'est déjà relié à GER ; Ainsi, quoi que l'on décide ce soir, GER se fera et vendra son biogaz à Cosvegaz.

**La deuxième opportunité** est la situation d' IKEA, qui veut équiper sa nouvelle surface commerciale d'un chauffage écologique : après avoir hésité à utiliser le bois comme combustible, IKEA est demandeur envers nos S.I. d'un gaz écologique produit à partir de déchets végétaux. Comme une conduite de gaz alimente déjà cette partie sud de notre commune (conduite considérée actuellement comme peu rentable), la commune d'Aubonne trouverait dans cette opportunité une réelle solution de rentabilité.

**Une troisième opportunité** est la motivation de la commune d'Aubonne et de Valgaz de pouvoir offrir à leurs clients un gaz produit à partir de déchets végétaux. La solution toute trouvée est de se connecter à GER, par l'intermédiaire de Cosvegaz. Il est aussi connu que cette société-ci dépend d'un autre fournisseur de gaz (Holdigaz). Tout cela offre de nouveaux schémas potentiels d'approvisionnement. De nouvelles lois sur l'ouverture du marché de l'énergie, actuellement en discussion aux Chambres Fédérales, devraient nous permettre un choix plus large de fournisseurs. Nous devons être prêts pour ces nouvelles situations.

Cet exposé nous permet de mieux comprendre le travail intense de réflexions et de prises de contact auquel s'est adonnée notre municipalité : la création d'une usine, la liaison déjà établie entre Cosvegaz et GER, la demande pressante d'IKEA, la participation de Valgaz, la volonté de notre commune de bénéficier d'énergies vertes, la volonté d'anticiper sur le marché du gaz, et satisfaire une demande en énergie non fossile.

### **3) Le problème financier :**

A cela doit s'ajouter bien sûr une assise financière. Si nous voulons être connectés à la source de biogaz -et par là-même à Cosvegaz- nous devons participer à la construction de la conduite sur le territoire de Lavigny. Cela peut paraître surprenant que notre Commune investisse sur le territoire d'une autre Commune. Pourtant, dans ce cas précis, il nous paraît qu'il n'y a pas d'autre solution, ni ailleurs. Et cela n'a rien d'exceptionnel, puisque pour le réseau d'eau par exemple, on a investi sur la Commune de Montherod pour construire un puits filtrant.

Le coût de la conduite n'appelle pas de remarques de notre part, en sachant que le prix proposé approche celui que nous avons payé ces dernières années à Aubonne.

La volonté de notre municipalité de participer à la construction financière de Germanier Eco Recyclage est plus complexe ; nous avons compris que la municipalité désire faire partie des « partenaires-actionnaires » afin de participer à la vie de cette entreprise et d'avoir son mot à dire.

Pourquoi cette participation ? GER, pour compléter et assurer son assise financière, a besoin de partenaires, qui sont ou seront des Communes, des SI, des distributeurs de gaz entre autres. Ces partenaires (ils n'ont pas encore le nom d'actionnaires) seront liés par une convention, qui reste à affiner, et qui leur permettra de participer à la vie de cette entreprise.

Ajoutons encore que le retour sur investissement (pour ce qui est du partenariat) n'est pour l'instant pas chiffrable : plus qu'un dividende, il faudrait s'attendre plutôt à un tarif préférentiel sur la prise en charge des déchets.

La COFIN sera à même de nous expliquer les détails du montage financier. Ce que nous en retenons, c'est qu'il en coûterait 150'000.- CHF aux Aubonnois.

#### **4) Rapport de la COFIN**

#### **5) Commentaire et décision de la commission ad hoc:**

Nous avons longtemps hésité à scinder en deux le préavis en vous soumettant un amendement et de voter sur deux sujets : l'un concernant la conduite, l'autre concernant la participation financière à Germanier Eco Recyclage. D'un autre côté, nous pensions que le préavis se basait sur des vues louables formant un tout :

- Par un désir de synergie de plusieurs acteurs, qui sont la nouvelle entreprise assurant des emplois dans la proche région, les communes proches de notre nouveau district , les sociétés distributrices de gaz ,
- Par l'opportunité de nous relier à de nouvelles sources d'approvisionnement en gaz,
- Par le souci de satisfaire un gros client potentiel,
- Par le souci de rentabiliser nos infrastructures,
- Par une vision à long terme.

Cependant, après réflexion et une fois consulté le rapport de la COFIN, qui a abattu comme souvent un travail considérable, nous avons décidé, à l'unanimité, de vous proposer d'amender le préavis. Si la nécessité de la pose de la conduite est pour nous quasi évidente -les arguments sont développés plus haut – le dossier financier qui concerne la participation à GER comprend tant de flous et d'inconnues que nous n'osons pas, par égard envers les contribuables Aubonnois, vous conseiller d'accepter les propositions municipales. Les arguments de la commission ad hoc rejoignent ceux de la Cofin. Nous avons été déstabilisés par le flou que constituent un achat de parts, puis un paiement d'un agio, et enfin la participation à une entreprise ( qui est très volontaire et innovatrice, nous le reconnaissons) dont les modalités ne sont pas encore connus de manière certaine.

**Amendement : la proposition municipale** de souscrire à l'augmentation du capital actions de Germanier Eco Recyclage par l'acquisition d'actions de 3'500.- et de payer un agio sur titres de 146'500.- **est renvoyée à la Municipalité pour étude** complémentaire et nouveau préavis.

Ainsi, si l'amendement est accepté, les conclusions soumises au vote du Conseil Communal ne porteront **que** sur la pose et le financement de la conduite de gaz. **Les points 1 et 3 du préavis municipal ne figureront pas dans nos conclusions.**

**6) Conclusions :**

Au vu de ce qui précède, et entendu le rapport de la Commission, nous vous prions,  
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

-Vu le Préavis Municipal 3/07, relatif à la participation à la conduite de liaison entre les réseaux Valgaz/Cosvegaz ainsi qu'à la Société Germanier Eco Recyclage SA,  
-Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

Le Conseil Communal d'Aubonne

- 1) Autorise la Municipalité à créer une conduite de liaison à Lavigny entre l'installation de la société Germanier Eco Recyclage et le réseau S.I. d'Aubonne
- 2) Accorde un crédit de CHF 157'500.- pour la création de la conduite de liaison. Le montant de l'amortissement sera prélevé du fonds de réserve y relatif 9281.3 dont le solde au bilan au 31 décembre 2006 est de CHF 3'226'088,05
- 3) Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, de recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.

Ainsi délibéré en séance de commission le 6 juin 2007

Le Rapporteur : Michel Crottaz